



Agression volontaire par un mineur

Par **patrick1959**, le **03/09/2015** à **14:08**

bonjour sur a une agression volontaire par un mineur je suis étai victime, d une ITT de 45 jours sur a une fracture malléole interne cheville droit osteosythes par vis, il y a eu une plainte au poste de police et une convocation le 10 novembre 2015 au tribunal pour mineur . je voudrez sa voire quel peine encoure le mineur et moi comme victime quel droit et comme préjudice moral est se que je risque quelque chose dans l attente d une réponse je vous prie d agréer monsieur ou madame mais saltation